

Le Brassus, le 7 mai 2020

Aux Présidents et membres de la Fédération Suisse du Sport Boules

Des perspectives positives !

Comme vous le savez, les clubs sportifs sont autorisés à reprendre les entraînements à partir du 11 mai. En principe, l'assouplissement n'est autorisé que si l'association sportive concernée soumet un concept de protection détaillé. Celui-ci illustre les dispositions dont le sport peut être pratiqué de manière que le risque d'infection soit faible. Il incombe aux autorités cantonales de contrôler la mise en œuvre et elles sont libres de fermer une installation et d'interdire les entraînements.

Afin de répondre aux exigences de la Confédération en matière d'hygiène et de distance sociale, la Fédération Suisse du sport boules a élaboré un concept de protection de notre sport. Ce concept est conforme aux exigences cadres de l'OFSP et de l'Office fédéral du sport OFSPO, et a été approuvé par ces derniers.

Ce concept sert de base aux clubs qui souhaitent organiser des sessions d'entraînements. Chaque club doit élaborer son propre concept de protection, adapté aux circonstances individuelles du club ou du boulo-drome et coordonné avec l'exploitant du boulo-drome (Article 6 bis, paragraphe 4, du règlement COVID-19 n°2). Dans la plupart des cas, l'effort nécessaire pour adapter le concept de protection de base de la Fédération Suisse du sport boules n'est que marginal et concerne l'utilisation des terrains et la définition du nombre maximum de terrains.

En signe de solidarité en ces temps difficiles, la Fédération Suisse du sport boules met son concept de protection à disposition des clubs. Nous comptons sur vous et votre fair-play pour nous faire savoir si vous souhaitez utiliser le concept et bien-sûr nous restons à votre disposition pour d'éventuels compléments d'information que vous pourriez désirer.

Avec mes salutations amicales et sportives.

Pour le comité,
Nicola Franchini, Président